



Ottawa, Canada

Présentation d'un projet de loi sur l'accès à l'information	1
Terminaux Télidon pour Ida	2
Dix bourses au Zimbabwe	3
Le Canada se prépare à l'AIPH	3
Création d'une Agence de surveillance du secteur pétrolier	3
Augmentation du salaire minimum ...	3
Visite du vice-premier ministre de Nouvelle-Zélande	3
La santé mentale des enfants	4
Les postes canadiennes honorent deux musiciens	4
Instrument permettant de localiser les endroits d'enfouissement de déchets ..	4
Étude des aurores boréales	4
Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	5
Expansion de la production houillère au Nouveau-Brunswick	5
Un nouvel aérostat pourrait aider l'industrie de la construction	5
Les cotisations syndicales devenues obligatoires en Ontario	6
Expansion de PWA	6
Blue-jeans à retouches minute	6
Diminution de la population des Territoires-du-Nord-Ouest	6
Le port de Montréal a 150 ans	6
Les cadets, cet été	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

C'était cette semaine...

Il y a soixante-quinze ans, le 1er septembre 1905, l'Alberta et la Saskatchewan entraient dans la Confédération canadienne.

Présentation d'un projet de loi sur l'accès à l'information

Le secrétaire d'État, M. Francis Fox, a déposé, le 17 juillet à la Chambre des communes, un projet de loi sur l'accès à l'information conférant à la population le droit d'avoir accès aux renseignements détenus par le gouvernement et étendant le droit du citoyen d'avoir accès aux renseignements que le gouvernement détient à son sujet.

Le projet de loi prévoit un double processus de révision indépendante, d'une part, par un commissaire à l'information (ou, dans le cas des renseignements personnels, par un commissaire à la protection de la vie privée) investi de vastes pouvoirs d'enquête et, d'autre part, par les tribunaux, soit la Cour fédérale. Ainsi la charge de la preuve incombe au gouvernement et le tribunal pourra annuler une décision gouvernementale de retenir des renseignements et ordonner leur communication.

"Ce projet de loi est le fruit de nombreuses années de discussion et de multiples tentatives de part et d'autre de la Chambre, a déclaré M. Fox. Nous estimons avoir désormais atteint un juste équilibre, et les renseignements qui devraient être portés à la connaissance de la population lui seront dorénavant communiqués."

Renseignements touchés

Aux termes du projet de loi, les Canadiens auront accès à une grande variété de documents gouvernementaux, notamment les documents de travail du Cabinet, les évaluations de programmes, les résultats d'analyse de produits, les directives internes du gouvernement, les échelles de salaire, les contrats gouvernementaux et les données matérielles relatives à toutes les facettes de l'organisation gouvernementale.

"Ce projet aura préséance sur la Loi sur les secrets officiels et nul fonctionnaire qui communiquera des renseignements en toute bonne foi dans le cadre de cette loi ne subira un préjudice pour l'avoir fait", a indiqué le Ministre, qui a



M. Francis Fox

ajouté: "Une fois le projet adopté, le gouvernement, les media et les groupements d'intérêt public devront faire tout en leur pouvoir pour que l'esprit de la loi imprègne toutes les sphères de l'administration fédérale".

Droit d'accès aux renseignements

Le projet de loi prévoit le droit d'accès aux renseignements contenus dans les dossiers du gouvernement "en consacrant le principe du droit du public à leur communication, les exceptions indispensables à ce droit étant précises et limitées et les décisions quant à la communication étant susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif".

La deuxième partie du projet de loi, qui porte sur les renseignements personnels contenus dans les dossiers gouvernementaux, réaffirme le droit des citoyens de consulter et de modifier les renseignements détenus à leur sujet, ce qui comprend tous les renseignements personnels, non pas seulement ceux qui servent aux